



## **RESPONSABLE LOCAL de l'ENSEIGNEMENT à l'UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT de la MAISON d'ARRET de MENDE**

### **Modalités de recrutement**

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN ASH chargé de d'inspection en milieu pénitentiaire représentant l'inspecteur d'académie, le responsable de l'UPR et le directeur de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste spécifique académique.

**Le ou la candidat(e) adressera une lettre de motivation au directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Lozère.**

### **Conditions de recrutement**

Poste spécifique académique de professeur des écoles.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé (de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F).

La titularisation pourra être effective :

- dans tous les cas, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire;
- après l'obtention du CAPASH option F, en principe lors de la seconde année d'exercice si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé;

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

### **Compétences souhaitées**

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

*(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU..), modulaire (Français Langue Seconde, lutte contre l'illettrisme...).*

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

- Capacité à traiter des éléments statistiques.

- Capacité d'organisation et de coordination.

- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.

- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.

- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelles.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

### **Définition du poste**

#### **Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire**

Placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Unité Pédagogique Régionale de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département de la Lozère, l'enseignant RLE assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il contribue ainsi en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

### **Description de la fonction**

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivants.
- Repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique et traitement informatique des données.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation.
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, de Français langue seconde, d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra VI, VI, V et IV et par tutorat au-delà
- Organisation de l'enseignement à distance
- Organisation des examens du niveau V au niveau I
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage des réunions pédagogiques et éducatives d'équipe de l'ULE.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

### **Conditions d'exercice**

Obligation réglementaire de service de 21 heures. Horaire journalier aménagé en concertation avec l'administration pénitentiaire prenant en compte les contraintes de la détention.

Service complémentaire possible rémunéré en HSE.

Extension possible du service en HS notamment à R-1, S+2, congés scolaires de Toussaint, hiver et printemps après accord de l'UPR pour les besoins du service.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE (sous conditions).

### **Contacts**

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : [maryse.coste@justice.fr](mailto:maryse.coste@justice.fr)

Responsable Local d'Enseignement (RLE) de la maison d'arrêt de Mende

Direction académique de la Lozère : IEN ASH